

28 juin 2013 - n° 22
130052

VALORISATION DE SENTIERS DE PROMENADE ET RANDONNEE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA DEODATIE

VU la délibération n° 21 du 28 juin 2013 créant un itinéraire GRP sur le territoire du Pays de la Déodatie,

Considérant la nécessité d'éditer un topo-guide à l'usage des randonneurs afin de faire connaître et de valoriser 30 sentiers de promenades et de randonnées,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'ensemble des plans présentés sur les documents cartographiques joints en annexe de la délibération,

- AUTORISE la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique du Club Vosgien,

- AUTORISE la pose de ces équipements aux endroits prévus sur les plans,

- S'ENGAGE à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux concernés par cet itinéraire et en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal concerné par cet itinéraire ou en cas d'opération publique d'aménagement foncier, s'engage à en informer le Club Vosgien et à proposer un itinéraire de substitution en veillant à ne pas rallonger excessivement le parcours.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
